

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

MURIN FACOUM PASTA

Type(s) de produit

TP14: Rodenticides

Numéro d'autorisation: CH-2015-0025

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: CH-0008719-0000

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	Murin Facoum Pasta
---------------------------------	--------------------

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Vebi Istituto Biochimico s.r.l.
	Adresse	via Desman, 43 35010 Borgoricco Italie
Numéro de l'autorisation		CH-2015-0025
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		CH-0008719-0000
Date de l'autorisation		19/09/2015
Date d'expiration de l'autorisation		31/12/2025

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	Vebi Istituto Biochimico s.r.l.
Adresse du fabricant	via Desman, 43 35010 Borgoricco (PD) Italie
Emplacement des sites de fabrication	via Desman, 43 35010 Borgoricco (PD) Italie

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Brodifacoum
Nom du fabricant	Dr Tezza s.r.l.
Adresse du fabricant	via Tre Ponti, 22 37050 Santa Maria di Zevio (VR) Italie
Emplacement des sites de fabrication	via Tre Ponti, 22 37050 Santa Maria di Zevio (VR) Italie

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Brodifacoum	3-[3-(4'-bromobiphenyl-4-yl)-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl]-4-hydroxycoumarin	substance active	56073-10-0	259-980-5	0,005 % (p/p)

2.2. Type(s) de formulation

XX Divers: RB – Appât sous forme de pâte (prêt à l'emploi)

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	<p>H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes sanguins à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée -.</p> <p>H360D: Peut nuire au fœtus.</p>
Conseils de prudence	<p>P201: Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>P280: Porter des gants de protection.</p> <p>P308+P313: IF exposed or concerned: Get medical advice/attention.</p> <p>P501: Éliminer le contenu dans un point de vente ou le remettre dans un centre de collecte pour déchets spéciaux.</p> <p>P501: Éliminer le récipient dans un point de vente ou le remettre dans un centre de collecte pour déchets spéciaux.</p>

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Utilisation 1 - souris – Utilisateurs professionnels sans permis – intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: house mouse Stade de développement: adultes Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: house mouse Stade de développement: juvéniles
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Dans des bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: souris 50 g Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: 50 g d'appât par poste d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 mètres. En cas de forte infestation, les postes d'appâtage doivent être placés tous les 2 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	MURIN FACOUM PASTA est fourni sous 2 formes: 1. Sachets individuels en papier alimentaire ou PE enduit de 10 à 15g. 2. Barquettes en plastique contenant 25,30, 40, 50, 75, 80, 100g Emballage: de 100 g à 25 kg. En cas de conditionnement de plus de 10 kg, le produit sera conditionné sous la forme de sachets distincts d'une contenance maximale de 5 ou 10 kg. - Sachets en plastique/ coex/ HDPE/ PE - Boîtes en papier/ carton - Boîtes en papier/carton, avec une enveloppe intérieure en coex/ HDPE/ PE - enveloppe plastique : PP MAT20 + PET MET 12 + PE45 - enveloppe plastique : PP MAT20 + PET MET 12 + PE60 - Seaux: HDPE

--	--

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

[Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir section 5.2

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

- Le port de gants est conseillé.

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Utilisation 2 - rat – Utilisateurs professionnels sans permis – intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
-----------------	--------------------

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: brown rat Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: roof rat Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: roof rat Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: brown rat Stade de développement: adultes</p>
Domaine(s) d'utilisation	<p>utilisation en intérieur</p> <p>Dans des bâtiments</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Application des appâts</p> <p>Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés</p>
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	<p>Taux d'application: rat 200 g</p> <p>Dilution (%): 0</p> <p>Nombre et fréquence des applications: 200 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 10 mètres. En cas de forte infestation, les postes d'appâtage doivent être placés tous les 5 mètres.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>MURIN FACOUM PASTA est fourni sous 2 formes:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Sachets individuels en papier alimentaire ou PE enduit de 10 à 15g. 2. Barquettes en plastique contenant 25,30, 40, 50, 75, 80, 100g <p>Emballage: de 100 g à 25 kg.</p> <p>En cas de conditionnement de plus de 10 kg, le produit sera conditionné sous la forme de sachets distincts d'une contenance maximale de 5 ou 10 kg.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sachets en plastique/ coex/ HDPE/ PE - Boîtes en papier/ carton

- | | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Boîtes en papier/carton, avec une enveloppe intérieure en coex/HDPE/ PE - enveloppe plastique : PP MAT20 + PET MET 12 + PE45 - enveloppe plastique : PP MAT20 + PET MET 12 + PE60 - Seaux: HDPE |
|--|--|

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

-Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 5 à 7 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir section 5.2

4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.2.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4

4.2.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5

4.3. Description de l'utilisation

Tableau 3. Utilisation 3 - souris / rat - Utilisateurs professionnels sans permis- extérieur autour du bâtiment

Type de produit	TP14: Rodenticides
-----------------	--------------------

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: brown rat Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: brown rat Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: roof rat Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: roof rat Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: house mouse Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: Mus musculus Nom commun: house mouse Stade de développement: juvéniles</p>
Domaine(s) d'utilisation	<p>utilisation en extérieur</p> <p>autours des bâtiments</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Application des appâts</p> <p>Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés</p>
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	<p>Taux d'application: rat 200 g, souris 50 g</p> <p>Dilution (%): 0</p> <p>Nombre et fréquence des applications: Souris Appâts: 50 g d'appât par poste d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 mètres. En cas de forte infestation, les postes d'appâtage doivent être placés tous les 2 mètres. Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin. Rats Appâts: 200 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 10 mètres. En cas de forte infestation, les postes d'appâtage doivent être placés tous les 5 mètres.</p>

	Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>MURIN FACOUM PASTA est fourni sous 2 formes:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Sachets individuels en papier alimentaire ou PE enduit de 10 à 15g. 2. Barquettes en plastique contenant 25,30, 40, 50, 75, 80, 100g <p>Emballage: de 100 g à 25 kg.</p> <p>En cas de conditionnement de plus de 10 kg, le produit sera conditionné sous la forme de sachets distincts d'une contenance maximale de 5 ou 10 kg.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sachets en plastique/ coex/ HDPE/ PE - Boîtes en papier/ carton - Boîtes en papier/carton, avec une enveloppe intérieure en coex/ HDPE/ PE - enveloppe plastique : PP MAT20 + PET MET 12 + PE45 - enveloppe plastique : PP MAT20 + PET MET 12 + PE60 - Seaux: HDPE

4.3.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple, de la pluie, de la neige, etc.). Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.

Les postes d'appâtage doivent être inspectés [pour les souris - au minimum tous les 2 à 3 jours au] [pour les rats - seulement 5 à 7 jours après le] début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage sont intacts et de retirer les cadavres de rongeurs.

Rechargez le poste d'appâtage au besoin.

Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.

Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.3.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Ne pas placer directement ce produit dans les terriers.

4.3.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau

4.3.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4

4.3.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5

4.4. Description de l'utilisation

Tableau 4. Utilisation 4 – Souris domestiques et/ou rats – utilisateurs professionnels avec permis pour l'emploi de pesticides - intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: brown rat Stade de développement: adultes Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: brown rat Stade de développement: juvéniles Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: roof rat Stade de développement: adultes Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: roof rat Stade de développement: juvéniles Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: house mouse Stade de développement: adultes Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: house mouse

	Stade de développement: juvéniles
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Rats et souris: dans les bâtiments
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Application des appâts Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. Points d'appâtage couverts et protégés pour autant qu'ils offrent le même niveau de protection pour l'homme et les espèces non cibles que postes d'appâtage sécurisés Traitement par appâtage pulsé autorisé
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: rat 200 g, souris 50 g Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Souris Appâts: 50 g d'appât par poste d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 mètres. En cas de forte infestation, les postes d'appâtage doivent être placés tous les 2 mètres. - Forte infestation: (50) g d'appât par point d'appât. - Faible infestation: (20) g d'appât par point d'appât. Rats Appâts: 200 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 10 mètres. En cas de forte infestation, les postes d'appâtage doivent être placés tous les 5 mètres. - Forte infestation: (200) g d'appât par point d'appât. - Faible infestation: (100) g d'appât par point d'appât.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels formés
Dimensions et matériaux d'emballage	MURIN FACOUM PASTA est fourni sous 2 formes: 1. Sachets individuels en papier alimentaire ou PE enduit de 10 à 15g. 2. Barquettes en plastique contenant 25,30, 40, 50, 75, 80, 100g Emballage: de 1.5 kg à 25 kg. En cas de conditionnement de plus de 10 kg, le produit sera conditionné sous la forme de sachets distincts d'une contenance maximale de 5 ou 10 kg. - Sachets en plastique/ coex/ HDPE/ PE

-
- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">- Boîtes en papier/ carton- Boîtes en papier/carton, avec une enveloppe intérieure en coex/ HDPE/ PE- enveloppe plastique : PP MAT20 + PET MET 12 + PE45- enveloppe plastique : PP MAT20 + PET MET 12 + PE60- Seaux: HDPE |
|--|---|

4.4.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Remplacer l'appât mangé après 3 jours uniquement, puis tous les 7 jours au maximum. Collecter l'appât dispersé et les cadavres de rongeurs.
- [Le cas échéant] Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.4.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

4.4.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.4.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4

4.4.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5

4.5. Description de l'utilisation

Tableau 5. Utilisation 5 – Souris et/ou rats – utilisateurs professionnels avec permis pour l'emploi de pesticides – extérieur autour de bâtiments

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: brown rat Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: brown rat Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: roof rat Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: roof rat Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: house mouse Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: house mouse Stade de développement: juvéniles</p>
Domaine(s) d'utilisation	<p>utilisation en extérieur</p> <p>Rats et souris: autour les bâtiments</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Application des appâts</p> <p>Description détaillée: Application des appâts Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés. Points d'appâtage couverts et protégés pour autant qu'ils offrent le même niveau de protection pour l'homme et les espèces non cibles que</p>

	<p>postes d'appâtage sécurisés Application directe d'un appât prêt à l'emploi dans le terrier Traitement par appâtage pulsé autorisé</p>
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	<p>Taux d'application: rat 200 g, souris 50 g</p> <p>Dilution (%): 0</p> <p>Nombre et fréquence des applications:</p> <p>Souris Appâts: 50 g d'appât par poste d'appâtage. Si plusieurs postes d'appâtage sont nécessaires, la distance minimale séparant deux postes doit être de 5 mètres. En cas de forte infestation, les postes d'appâtage doivent être placés tous les 2 mètres. - Forte infestation: (50) g d'appât par point d'appât. - Faible infestation: (20) g d'appât par point d'appât.</p> <p>Rats Appâts: 200 g d'appât par station d'appât. Si plusieurs stations d'appât sont nécessaires, la distance minimale séparant deux stations doit être de 10 mètres. En cas de forte infestation, les postes d'appâtage doivent être placés tous les 5 mètres. - Forte infestation: (200) g d'appât par point d'appât. - Faible infestation: (100) g d'appât par point d'appât.</p> <p>Application de l'appât dans le terrier: 45 g</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels formés
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>MURIN FACOUM PASTA est fourni sous 2 formes:</p> <ol style="list-style-type: none"> Sachets individuels en papier alimentaire ou PE enduit de 10 à 15g. Barquettes en plastique contenant 25,30, 40, 50, 75, 80, 100g <p>Emballage: de 1.5 kg à 25 kg. En cas de conditionnement de plus de 10 kg, le produit sera conditionné sous la forme de sachets distincts d'une contenance maximale de 5 ou 10 kg.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sachets en plastique/ coex/ HDPE/ PE - Boîtes en papier/ carton - Boîtes en papier/carton, avec une enveloppe intérieure en coex/ HDPE/ PE - enveloppe plastique : PP MAT20 + PET MET 12 + PE45 - enveloppe plastique : PP MAT20 + PET MET 12 + PE60 - Seaux: HDPE

--	--

4.5.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Remplacer l'appât mangé après 3 jours uniquement, puis tous les 7 jours au maximum. Collecter l'appât dispersé et les cadavres de rongeurs. [CMAB1]
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.5.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement,
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

4.5.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau..

4.5.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4

4.5.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

Professionnels sans permis

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
 - Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
 - Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires).
 - Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
 - Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
 - Envisagez la mise en oeuvre de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
 - Les stations d'appât doivent être placées à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée précédemment (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
 - Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
 - Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).
 - Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.
 - L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
 - Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
 - Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
 - Portez des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
 - Le cas échéant, mentionnez tout autre EPI (par exemple, lunettes ou masque) requis lors de la manipulation du produit]
 - Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit.
- Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appât à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable.
- Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant.
- Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de lutte alternative.
 - Retirer tout appât restant ou les postes d'appât au terme de la période de traitement.
- Mode d'emploi «spécifique selon l'appât»:
Appât en sachets: N'e pas ouvrir les sachets contenant l'appât.

utilisateurs professionnels avec permis pour l'emploi de pesticides

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

- Lisez et respectez les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.

- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.

Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires).

Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.

- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.

Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.)

- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.

- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).

Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une note expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à adopter en cas d'empoisonnement doit être apposée à proximité des appâts.

- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.

- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.

- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.

[Lorsque cela est requis par l'évaluation des risques:

Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Le cas échéant, mentionner tout autre EPI (par exemple, lunettes ou masque) requis lors de la manipulation du produit]

Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se lave les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

- L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement.

Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable.

- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.

- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable.

Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant.

Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.

Mode d'emploi «spécifique selon l'appât»:

Appât en sachets: [pour les sachets ne pouvant être vidés - Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât].

5.2. Mesures de gestion des risques

Professionnels sans permis

Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation

Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine).

- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans procéder à une évaluation préalable du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.

- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes en guise d'appâts permanents pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent clairement indiquer les éléments suivants:

Le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple, «à usage professionnel uniquement»).

Le produit doit être utilisé dans des postes d'appâtage sécurisés (par exemple, «à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés uniquement»).

- les utilisateurs doivent convenablement étiqueter les postes d'appâtage avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple, «étiqueter les postes d'appâtage conformément aux recommandations relatives au produit»).

- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours.

Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.

- Ne pas nettoyer les postes d'appâtage à l'eau entre deux applications.

- Éliminer les animaux morts dans un point de collecte local des carcasses d'animaux ou avec les déchets urbains

utilisateurs professionnels avec permis pour l'emploi de pesticides

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation [conformément au code de bonnes pratiques en vigueur, le cas échéant].

- Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la brochure) doivent indiquer clairement que le produit ne doit être délivré qu'à des utilisateurs professionnels formés, disposant d'une certification attestant qu'ils respectent les exigences applicables en matière de formation (par exemple «à l'usage des professionnels formés uniquement»).

- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.

- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement

- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance.

Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.

- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.

- Éliminer les animaux morts dans un point de collecte local des carcasses d'animaux ou avec les déchets urbains

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

- En cas:

- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;

- d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;

- d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

Ne pas provoquer de vomissement.

En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette [insérer les informations nationales spécifiques]. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique [insérer les informations nationales spécifiques].

Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison [...]».

- Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale

Rapporter le contenu / récipient et les restes d'appât qui n'ont pas été consommés au point de vente ou le remettre dans un centre de collecte pour déchets spéciaux.

Le port de gants est conseillé.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.

- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.

- Durée de conservation: 2 ans.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.

- Ce produit contient un agent amérissant et un colorant.